ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

DIRECTION GENERALE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Loi 55.19, levier d'accélération de la digitalisation des procédures administratives

Workshop :
Les Collectivités Territoriales Marocaines à l'Heure de la Transformation Digitale

casablanca SMART CITY

09 Juin 2021

الجماعات الترابية، خدمات و تنمية تشاركية
COLLECTIVITÉS TERRITORIALES, PRESTATIONS ET DÉVELOPPEMENT PARTICIPATIF

SMART CITY CASABLANCA SYMPOSIUM

DIRECTIVES & ORIENTATIONS ROYALES



"…le secteur public doit, sans tarder, opérer un triple sursaut en termes de simplification, d'efficacité et de moralisation.

D'ailleurs, J'ai d'ores et déjà appelé à la nécessité de moderniser les méthodes de travail, de faire preuve d'ardeur créative et d'innovation dans la gestion de la chose publique."

Extrait du discours du Trône de SM, 2019

Les Grandes Lignes & Objectifs de la loi n°55.19 relative à la simplification des procédures et des formalités administratives :

publiée en Mars 2020

1 Institution de règles de Transcription et de simplification des procédures

- **Interdiction à l'Administration de demander à l'usager** :
  - De fournir des documents ou pièces non prévus par la législation
  - de fournir plus d'un seul exemplaire des pièces du dossier de demande d'acte administratif
  - de fournir des documents administratifs disponible
  - **de légaliser sa signature sur les documents administratifs**
  - de fournir des copies certifiées conformes
  - De fournir des pièces qu'elle délivre ou qu'elle peut en procurer auprès d'autres administrations (application progressive)
- Remplacement de **certaines pièces requises par une déclaration sur l'honneur**

01 Portail Unique (Idarati.ma) & des Procédures Normalisées : art 26

2 Fixation de mécanismes précis pour la mise en œuvre de la reforme

- Obligation de transcription et de publication des procédures dans un délai règlementaire de 6 mois à compter de la date d'entrée en vigueur de la loi 55.19 sous peine de leur non opposabilité
- Mise en place d'une commission nationale de simplification des procédures administratives d'une commission dédiée au MI pour les actes des CTs
- Institution par voie règlementaire de la liste d'actes concernés par le SVA et celle concernée par le prolongement des délais de traitement

Plusieurs Plateformes : art 13

3 Amélioration de la Qualité des Services Rendus aux Usagers

- Dépôt contre récépissé : Avec mention dépôt Complet ou à compléter
- Fixation d'un délai de traitement maximum de 30 jours pour les actes administratifs liés à l'investissement et 60 jours pour les autres types d'actes
- Institution du principe SVA et fixation des modalités de recours administratif
- Interopérabilité digitale entre les administrations pour l'échange de documents ou d'informations administratifs

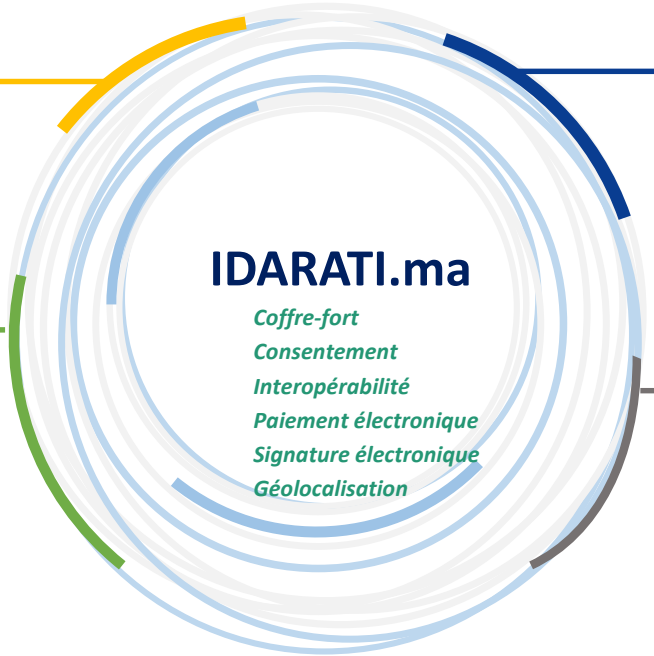
LES FONCTIONNALITÉS DU PORTAIL IDARATI.MA

ESPACE INFORMATIONNEL

- Fonctionnalités développées de recherche
- Liaison des actes administratifs avec les pièces demandées
- Téléchargement des formulaires et des grilles tarifaires

ESPACE TRANSCRIPTION

- Gestion des référentiels
- Transcription des actes administratifs par les administrations
- Publication des actes



PILOTAGE

- Des indicateurs de la mesure de satisfaction des usagers et de la Performance de l'Administration

ESPACE TRANSACTIONNEL

Pour l'usager :

- Dépôt d'une demande et réception du récépissé
- Suivi de la demande, gestion des compléments et réception d'un acte
- SVA &Voie de Recours Administratifs

Pour l'administration :

- Réception et traitement d'une demande de dépôt digital
- Gestion du dépôt physique
- Suivi des SVA et des Recours

- **Interfaçage avec les plateformes digitales existantes, à condition qu'elles soient conformes aux exigences de la loi 55.19**

Environ 150 actes des CTs répartis sur 8 Domaines

Suppression de 22 actes sans Fondements Juridiques



Regroupements de plus de 880 activités Eco recensées en 5 procédures

Des procédures Unifiées pour les 12 régies et les 4 Délégataires

CONCLUSION

La loi 55.19 est une opportunité pour accélérer la TD de l'Administration en général et des CTs en particulier

Le besoin ressenti de digitalisation des procédures a donné plus de sens et de chance de réussite aux efforts de simplification des procédures administratives

La réussite de la Transformation Digitale des CTs requiert l'intensification d'actions de conduite de changement en faveur des agents administratifs : Formation-Communication-Sensibilisation-Suivi-évaluation…..

La Transformation Digitale doit privilégier l'intégration des plateformes et l'interopérabilité des échanges pour plus d'efficacité et de cohérence au bénéficie des usagers.